

•3 NoA

Quelle suite après l'expérimentation ?

Le 31 mars 2021 s'est achevée l'expérimentation des métiers NoA. Pour autant la chaîne ne s'arrête pas au 1^{er} avril puisque des accords ont été négociés. Ainsi les salariés volontaires qui le souhaitent pourront continuer à exercer et/ou postuler sur les postes qui seraient créés.

L'accord Métiers NoA

La CGT et les autres organisations syndicales représentatives de France Télévisions, ont signé à l'unanimité un accord sur les métiers NoA. Il permet la création de deux métiers : le responsable de suivi et de conduite d'antenne et le chargé de conception et de fabrication de contenu.

Ainsi il est maintenant possible pour la direction de Nouvelle-Aquitaine de créer les postes nécessaires à la poursuite de l'activité de NoA et de son développement avec de nouveaux projets de contenus. Les personnes volontaires sur NoA sur ces deux fonctions pourront bien évidemment postuler sur ces postes et basculer sur ces nouveaux métiers.

Pour autant nous constatons un certain manque d'anticipation de cette situation du côté de la direction régionale pour la création de ses postes. C'est donc une période transitoire qui s'ouvre pendant laquelle il était aussi nécessaire de trouver une solution afin d'assurer la poursuite de l'activité de NoA et de ses volontaires.

Négociation Compétences Complémentaires

Il avait été envisagé que le temps de cette transition, les salariés puissent mobiliser des unités de compétences complémentaires qui auraient été négociées à titre temporaire. Dans la renégociation des accords compétences complémentaires qui s'est ouverte en février 2021, la direction de FTV a fait le choix d'une négociation d'un accord global. Cela complique l'aboutissement des discussions car il faut prendre en compte les spécificités de tous les sites de France Télévisions qu'ils soient ultramarins, régionaux ou rattachés au Siège.

En ce qui concerne NoA, une annexe spécifique dédiée à la chaîne a été ajoutée. Compte tenu de la densité de l'agenda social déjà très chargé, il n'a pas été possible de conclure à ce jour un accord avant la date fatidique du 31 mars 2021. Les points de blocage restent nombreux mais il y a eu des avancées notables sur certains points.

C'est pourquoi la CGT a accepté, par esprit de responsabilité, de proroger **jusqu'à fin mai 2021** les accords sur les compétences complémentaires. Cette prorogation inclut également des dispositions concernant le fonctionnement de NoA avec l'ajout de compétences complémentaires tels que définies initialement dans l'accord d'expérimentation.

Ainsi, sans préjuger de l'issue d'une de ces négociations sur les compétences complémentaires, le fonctionnement de NoA est assuré. Les salariés volontaires sur tout ou partie des activités de chargé de conception et de fabrication numérique peuvent donc poursuivre en l'état leurs activités sur NoA jusqu'à fin mai 2021.

Et après ?

Deux mois. Un temps court mais précieux pour boucler la négociation et que la direction de Nouvelle-Aquitaine devrait mettre à profit pour commencer à créer les conditions de mise en place des postes de chargés de conception et de fabrication de contenu dédié à NoA.

En l'espèce nos réserves à la CGT concernent les conditions de travail des salariés. En effet, la création d'un métier dans l'accord collectif ne permet pas d'en cadrer l'organisation du travail ni les types de contenus pour le chargé de conception et de fabrication de contenu.

Pour le cadrage du déploiement de ces métiers nos demandes sont les suivantes :

- ▶ **Pour le chargé de conception et de fabrication de contenu** : nécessité de planification des temps de conception et d'assemblage, limitations aux outils de captations UTS, précision sur les outils d'assemblage utilisés, encadrement de la durée des contenus produits, et en particulier sur les contenus fabriqués seul.
- ▶ **Pour le Responsable de Suivi et de Conduite d'Antenne** : l'expérience NoA montre que l'organisation du travail est essentielle, le sous-dimensionnement initial du service ayant été très problématique.

La CGT va poursuivre les négociations sur les compétences complémentaires avec exigence et détermination afin d'aboutir à un accord. Mais pour la CGT les compétences complémentaires NoA ne sont qu'une solution transitoire à l'issue de laquelle ce sont bien des postes de travail qui devront être créés et développés.

Nouvelle-Aquitaine, le 2 avril 2021